

N° 10

BREVES DE BOUZIN

2018

MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

Ce qui change en 2018 p 2

Les Activités p 3

Politique Fiction p 4

Horaire ouverture du
secrétariat de la Mairie

Mardi 14h-17h

Jeudi 9h-12h

REDACTION DU JOURNAL

Alain PASSAMENT

Anne Marie BELLAN

Alain BONADE

Jean-Luc LACOMME

MISE EN PAGE

Sylvie LALANNE - A Marie BELLAN

Au 1er janvier 2018

L'INSEE communique

que la commune de

BOUZIN a franchi

officiellement le cap des
100 habitants.

L'équipe municipale est à mi-mandat et va poursuivre son activité jusqu'en 2020 avec, et hélas des voyants qui ne sont pas au vert. Après avoir délégué le social et l'entretien des routes aux départements, l'état accélère son désengagement. Dorénavant, les instructions des documents d'urbanisme sont payants et à la charge de la commune. De plus, contre l'avis unanime des associations d'élus, le gouvernement a décidé la suppression de la taxe d'habitation, taxe dont les taux sont votés par les conseillers municipaux et communautaires.

L'état nous assure qu'il compensera le manque à gagner par des attributions de compensation. Faut-il le croire ? Quelles décisions devons nous prendre pour continuer à assumer nos missions ? Les uns suggèrent l'augmentation des impôts fonciers quand d'autres parlent de regroupement et de création de communes nouvelles, en bref, rien de réjouissant quant à l'avenir des petites communes. Heureusement, le conseil départemental hors de ses compétences obligatoires aide les communes rurales en pratiquant une politique de péréquation. Cela va-t-il durer après 2021 ? Si la métropole prend le relais du Conseil Départemental je doute fort qu'elle adopte la même politique vis-à-vis des communes rurales à moins de l'y obliger par la loi : je n'y crois pas !

Pour aggraver la situation, les services publics désertent le Comminges.

L'exemple le plus concret étant la suppression de la perception à Aurignac.

Les conseillers majoritaires de la communauté des communes ne sont pas en reste et restituent aux communes les compétences exercées auparavant par la communauté des terres d'Aurignac. Nos contribuables payent donc deux fois les mêmes services puisque ces services étaient fiscalisés par l'ancienne communauté. Tout ce que je viens de développer conforte mon inquiétude quant à l'avenir de nos communes rurales.

Les trois prochaines années risquent d'être décisives et les mesures que nous prendrons ne devront pas remettre en cause l'existence de nos petites collectivités.

Je vous souhaite

à toutes et à tous une

Bonne Année 2018

Le MAIRE



Ce qui change en 2018

Certificat d'immatriculation des véhicules

Depuis le mois de novembre 2017, toutes les opérations concernant les certificats d'immatriculation (carte grise) sont dématérialisées (il n'y a plus de « papier » à adresser aux services préfectoraux.)

Désormais, vous pouvez réaliser vous même les démarches sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr> ou bien le faire réaliser par des professionnels habilités à réaliser l'opération pour vous

La liste de ces professionnels est indiqué sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/services-associes/OU-immatriculer-mon-vehicule>

ou bien vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie qui se fera un plaisir de vous aider à réaliser vos démarches de façon dématérialisées.

Pacte Civil de Solidarité PACS (loi 2016 1547 de modernisation de la justice du XXIème siècle)

Depuis le mois de novembre 2017, une déclaration conjointe de PACS peut s'enregistrer soit chez un notaire, soit à la mairie. Dans ce cas, les deux partenaires doivent obligatoirement résider sur la commune ou prouver leur intention d'y résider.

le PACS est enregistré sur un registre spécifique différent du registre d'Etat-Civil

Décision de changement d'un prénom (article 60 du code civil)

Une modification **justifiée** de son prénom se fait désormais en mairie. C'est l'officier de l'Etat Civil qui donne son accord s'il estime que la demande revêt un intérêt légitime. Dans le cas contraire le Maire saisit sans délai le procureur de la République qui confirmera ou pas sa décision.

La décision d'autorisation de changement de prénom est un acte enregistré sur le registre d'Etat-Civil

Instruction des dossiers urbanismes

A partir du 1er janvier 2018, tous les dossiers urbanismes de la communes de BOUZIN : certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable seront instruits au service urbanisme du PETR* du Pays Comminges Pyrénées situé à St Gaudens. L'état, la Direction Départementale des Territoires n'assurent plus ce service.

Vos dossiers sont toujours à déposer à la mairie, qui assurera la transmission au service urbanisme du PETR et le suivi du dossier.

PETR (Pôle Equilibre Territorial et Rural)

Déclaration de sinistre

Si vous avez observé des fissures de vos bâtiments dues à des problèmes de sécheresse des sols durant l'année 2017, veuillez le signaler par écrit à la mairie (au moins 8 lettres doivent parvenir) . Ainsi, elle pourra établir le document relatif aux déclarations de sinistre qui sera ensuite instruit par la Préfecture.

Espace INFO ENERGIE

Le PETR a mis en place un service pour aider les résidents commingeois à bénéficier de conseils personnalisés pour l'élaboration, le financement et la réalisation de vos projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement de votre habitat. Des aides peuvent être attribuées pour les projets concernant l'économie d'énergie : le changement de moyen de chauffage, l'isolation des combles, l'isolation des fenêtres...

Une permanence du Point Info Energie est ouverte au public à Aurignac le 2ème lundi de chaque mois de 13h30 à 17h dans les locaux de la Communauté des Communes.

REMERCIEMENTS

La commune a réalisé d'importants travaux de rénovation énergétique dans le logement de l'ancienne école.

Nous tenons à remercier Odette et Jean BARAT qui ont eu la gentillesse d'attendre avec beaucoup de patience, la fin des travaux concernant la réhabilitation de leur appartement. Nous leur souhaitons d'y connaître des jours paisibles.

Les Activités

Depuis 40 ans, la Fédération Française de Sport Adapté, dans le cadre de ses missions, permet à toute personne en situation de handicap mental ou psychique, de s'intégrer et s'épanouir dans la pratique du sport.

La participation à des rencontres de loisirs ou championnat national voire inter-national est un support majeur pour favoriser la reconnaissance sociale de ces sportifs singuliers.

Cela permet aux sportifs d'avoir une estime de soi positive et revalorisante.

Dernièrement, une randonnée pédestre a eu lieu à AURIGNAC dans le cadre du sport adapté Haute-Garonne. Le départ était prévu au Foyer le Rieutort à Dabeaux avant de rejoindre le village de Bouzin. Cette journée a regroupé dix établissements médicaux sociaux, dont 120 marcheurs. Après une marche de 2 heures, tous les participants se sont retrouvés à la salle des fêtes de Bouzin, aimablement prêtée par la commune. Cette structure adaptée pour les marcheurs nous a permis d'être très bien installés et de manger dehors ou dedans suivant le désir des personnes. Après avoir partagé le repas, tout le monde a rejoint son centre, en ayant réalisé une belle marche sous un soleil magnifique.

Jean-Luc LACOMME



Notre petit journal communal fait son retour, C'est déjà le 10ième numéro !

Mais il est bien plus jeune que notre Comité qui a fêté ses **20 ans** cette année.

Une petite rétrospective, bien sympathique, vous a été présentée à cet effet au cours de la fête locale. 20 années d'animations,

de soirées récréatives de fêtes locales, autant d'événements auxquels nous avons toujours mis un point d'honneur de réussite, en essayant de satisfaire vos attentes. Cette année encore, nous vous avons proposé divers moments de détente, avec une petite nouveauté l'organisation d'un loto. Il a été plus que bien accueilli par tous, pour preuve notre salle des fêtes était comble.

Notre village respire la convivialité et cela dépasse même ses frontières. Ainsi même La Présidente de La Région Occitanie est venue partager simplement et en toute amitié notre repas, pour la journée des 4P. Fidèle aux traditions, elle est vite repartie avec un pain tout chaud sorti du four.

Grâce à votre participation, et la bonne volonté de tous, nos membres, qui je le rappelle oeuvrent toujours bénévolement, nous allons faire le vœu de continuer ainsi notre chemin encore longtemps si possible.

Nous vous présentons tous nos vœux les plus chaleureux pour 2018. Que la santé et l'amitié soit au rendez-vous pour chacun d'entre nous, et pour nos familles.

A très bientôt pour de nouvelles aventures.

Anne-Marie BELLAN

Un reportage de politique fiction : Le Bouzit

On discutait ferme des grands problèmes: entre autres, le nombre de chiens était devenu colossal! On était bien loin des 324 chiens recensés en 2021 ! Il fallut créer des structures d'accueil et des chenils où ils devaient apprendre à aboyer en silence. De plus la ligue de protection des animaux avait déjà imposé au village le séjour sous contrôle des renards et le droit de passage des blaireaux (à condition qu'ils ne restent pas). Les bouzinois qui aimaient pourtant bien les animaux, commençaient à râler.

Heureusement la fête du village (devenue fête nationale) réjouissait les cœurs et son rayonnement allait croissant: en 2030, des invités de marque furent attendus ; on avait évoqué la présence d'Angela Merkel qui voulait célébrer ainsi son 17ème mandat. Malheureusement, une mauvaise grippe l'avait clouée dans son fauteuil roulant (qualité allemande : 4 roues motrices, boîte auto et direction assistée anti-parkinson). Dommage car ce fut une bien belle fête où douze centenaires bouzinois nous présentèrent leur spectacle de rock acrobatique, avec musique d'époque et sans béquilles. Un bien beau souvenir. Le clou de la fête fut le festival de musique « rythm' and bouz » qui attira plus de 1000 fans en délire.

Cette année 2030 fut aussi celle du grand combat pour la reconnaissance mondiale de l'eau de vie de prune bouzinoise (dite « le réveil de l'Inca »). Inventée par un certain A.L... en 1960, ses principaux effets consistaient en :

- Une vision un peu floue des choses et des gens
- Une élocution difficile
- Une diminution sensible des neurones
- Un mal de tête carabiné le lendemain

Après des mois de durs combats, ses vertus furent reconnues, elle fut inscrite au patrimoine de l'humanité et les chinois, toujours visionnaires, la déclarèrent d'utilité publique. Seul le ministre délégué à la sécurité routière était préoccupé, à cause des difficultés pour les conducteurs à sortir de leur véhicule (de nombreuses chutes, mais aucun accident à déplorer car la conduite était depuis longtemps automatisée).

Au plan politique les choses suivaient leur cours : après l'annexion de Cazeneuve-Montaut en 2027, d'autres communes rejoignirent Bouzin et en 2029 la super-commune du « Grand Bouzin » fut créée, riche de 159 membres, de saint Pé d'Ardet jusqu'à Castelnau-Picampeau. L'hôtel de la super-communauté fut construit en 2035 selon les meilleurs critères écologiques : chauffé par une stabulation libre de 250 limousines installées au sous-sol, il était éclairé par la centrale solaire du Quartier. Grâce à lui, les 25634 grands-bouzinois peuvent maintenant sans crainte attendre le 22ème siècle, ils seront bien administrés. Et comme l'a déclaré le Président de la République lors de l'inauguration: « avant c'était un peu le bazar, maintenant c'est le Grand Bouzin ». Un visionnaire.

Alain BONADE

JOURNEE 4P

